

LES CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS SÉJOURS SCOLAIRES « CAHIER DE VOYAGES »

ART1. MODIFICATION DU CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT PAR LE VOYAGEUR

Modifications apportées au programme après signature du contrat

Jusqu'à 90 jours avant le départ LUXAIRTOURS accepte sans frais toutes modifications* intervenant sur le seul programme d'excursions (*qui n'ont pas d'incidence sur les hébergements, les réservations de restaurants, les traversées maritimes ou le transport aérien).

A moins de 90 jours du départ il faut compter avec un supplément forfaitaire de 100 € par modification effectuée*(* sous réserve d'acceptation du prestataire concerné). Toute modification de la réservation initiale portant sur les dates et lieux de séjour, ou (et) le transport aérien, nécessite notre accord. Dans ce cas une somme forfaitaire de 230 € pour les frais de dossier auxquels s'ajoutent les éventuels frais engagés par l'agence auprès des prestataires (justificatifs fournis) vous sera facturée en supplément. Aucune modification de ce type ne sera acceptée à moins de 90 jours du départ. Le nom des participants peut être modifié sans frais jusqu'à 48 heures avant le départ.

ART2.1 RÉSILIATION (ANNULATION) DU CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT PAR LE VOYAGEUR

Un voyageur ou plusieurs, ou la totalité du groupe peuvent résilier le contrat moyennant les frais fixés ci-après en fonction de la nature de l'annulation.

2.1A) ANNULATION TOTALE DU CONTRAT

À plus de 30 jours du départ : 30% du prix global du séjour

De 30 jours à 8 jours du départ : 50% du prix global du séjour

À moins de 8 jours du départ : 90% du prix global du séjour

2.1B) ANNULATION PARTIELLE DU CONTRAT

Jusqu'à 15 jours avant le départ, 10% du nombre initial de participants, peut être annulé sans aucun frais. Par exemple, pour un groupe de 30 personnes, 3 personnes peuvent annuler gratuitement.

Au-delà de ce délai et ou du nombre de personnes, les conditions suivantes s'appliqueront

À plus de 30 jours du départ : 40% du prix du séjour par participant

De 30 jours à 8 jours du départ : 50% du prix du séjour par participant

De 8 jours à 3 jours du départ : 75% du prix du séjour par participant

À moins de 3 jours du départ : 100% du prix du séjour par participant

Toute annulation partielle de plus de 30% du nombre initial de participants sera considérée comme une annulation totale du contrat.

ART3. PAIEMENT DU PRIX

À la conclusion du contrat un acompte global de 30% du montant du forfait est à effectuer auprès de LUXAIRTOURS.

Un second acompte de 40% du montant du forfait sera demandé à une date précisée sur votre échéancier. Le solde sera à régler à la remise des documents de voyages. Tout défaut de paiement dans les délais entraînera l'annulation du contrat sans préavis de la part de l'organisateur, le Client sera redevable des frais d'annulation s'y afférant.

ART4. ASSURANCE(S)

Les voyages proposés ne comprennent aucune assurance. Les produits d'assurance tels que détaillés dans le présent contrat vous sont proposés par Euro Moselle. La souscription d'une des formules d'assurance telles que détaillées dans l'annexe 1 du présent contrat est fortement conseillée, et est effectuée directement par Euro Moselle sur la

base des informations que vous transmettez. Luxair ne procède ni à la souscription des formules d'assurance choisies, ni à la gestion des polices d'assurances et des sinistres liées aux garanties souscrites. Luxair ne peut en aucun cas être considéré comme agissant en qualité d'intermédiaire d'assurance ou mandataire d'assurance.

CONDITIONS D'APPLICATION VALABLES POUR LES 3 FORMULES : si vous ne respectez pas ces conditions d'application, l'assurance souscrite sera caduque

- 1) Préciser la formule choisie **au moment de votre réservation, formule à souscrire pour l'ensemble du groupe.**
- 2) Retourner votre contrat à la date indiquée et respecter les échéances de paiement contractuelles prévues et fixées avec vous.
- 3) Nous transmettre la liste des participants **6 semaines avant la date de votre départ***.
- 4) **Signaler par écrit avant le départ**, les annulations individuelles ou l'annulation totale du groupe.

***Si la liste complète des participants ne nous est pas transmise au moins 6 semaines avant votre départ, le groupe ne pourra pas être assuré. Luxair ou Euro Moselle ne pourront être tenus pour responsables.**

INFORMATION :

La formule 2, seule, ne peut se souscrire que si l'établissement scolaire a contracté auprès de son propre assureur un contrat d'assistance rapatriement.

ART 5. DIVERS

En cas de contradiction entre les conditions générales de vente LUXAIRTOURS et les présentes conditions particulières, les conditions particulières prévaudront.

ART 6. PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

(Clause applicable uniquement après que vous nous ayez retourné votre contrat signé).

Toute prestation supplémentaire demandée par le Client avant le départ et après signature du contrat fera l'objet d'un avenant écrit au présent contrat.

Le coût de ces prestations supplémentaires sera à régler en même temps que le solde au même titre que les autres options. Au cas où nous ne serions pas en mesure de satisfaire une demande de prestation supplémentaire (notamment du fait de l'impossibilité hôtelière ou de transport ou autre) le Client ne serait pas en droit pour autant de remettre en cause les engagements pris préalablement à cette demande et le Contrat de voyage restera applicable.

ART 7. ALLERGIES ALIMENTAIRES ET SUIVI MÉDICAL

Les allergies alimentaires entraînant un suivi médical particulier ainsi que tout autre cas particulier devront nous être signalés au moment de la saisie des participants sur la plateforme de notre site internet prévue à cet effet. Elles feront l'objet d'un supplément en fonction de nos prestataires.

La nature de l'allergie alimentaire devra nous être signalée sur ordonnance médicale et traduite sur papier libre dans la langue du pays visité. Ce document sera transmis à notre prestataire afin qu'il étudie la possibilité d'accueillir le participant dans les meilleures conditions. Ces informations devront nous être transmises au plus tard un mois avant le départ. Passé ce délai nous ne serons plus en mesure de les considérer (délai imposé par nos prestataires). Le prestataire à destination se réserve le droit de refuser un participant par principe de sécurité.

Il se peut que l'élève concerné soit hébergé avec les professeurs (particulièrement dans le cas d'un hébergement en familles).

♦ **Les allergies alimentaires** (arachide, gluten, lactose, soja...) Il est fortement conseillé aux participants d'amener leur propre nourriture ou des produits de substitution. Un supplément peut être demandé le cas échéant.

♦ **Les allergies plus graves nécessitant un PAI** (Projet d'Accueil Individualisé)

Vous devrez nous transmettre toutes les informations médicales. Notre prestataire peut exiger une décharge de responsabilité des parents (à traduire dans la langue du pays visité). En cas de refus des parents, le participant ne pourra pas participer au voyage.

♦ **Les soins médicaux** : les participants qui ont besoin de soins médicaux réguliers ou qui devront suivre **un traitement au cours du voyage** devront apporter une **ordonnance valide et des médicaments dans leur boîte**

d'origine, marquée au nom des participants et accompagnée de la notice. La prise des médicaments sera sous la responsabilité du participant et des professeurs accompagnateurs.

♦ **Les allergies saisonnières** : Nous ne pouvons garantir l'absence d'allergènes courants (acariens, poussières, poils d'animaux, pollen, etc...) L'emploi d'antihistaminiques reste là aussi sous la responsabilité du participant et des professeurs accompagnateurs.

♦ **Les régimes alimentaires liés à une conviction religieuse ou à un mode de vie** : Dans ce cas, il a été demandé à nos prestataires de prévoir des repas végétariens. Attention toutefois cela ne se pratique pas dans tous les pays visités.

♦ **Les participants souffrant d'énurésie** devront apporter une paire de draps de protection ou une alèse.

Les allergies alimentaires ne nécessitant pas de suivi médical ne seront pas prises en compte.